



Avis présenté à la Commission sur l'eau,
l'environnement, le développement durable
et les grands parcs dans le cadre de la
Consultation sur l'avenir de l'eau de Montréal

Par l'Alliance Ruelles bleues-vertes

27 septembre 2023



Avant-propos

Qui est derrière l'Alliance Ruelles bleues-vertes ?

En 2017, le projet Ruelles bleues-vertes a débuté grâce à un partenariat entre cinq organismes : le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM), Les Ateliers Ublo, Vinci Consultants, le 7 À NOUS du Bâtiment 7 et la Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal (SHAPEM). Ils sont réunis au sein de l'Alliance Ruelles bleues-vertes (ARBV, ci-après l'Alliance). L'Alliance est également associée à la Ville de Montréal et à deux Arrondissements, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Le Sud-Ouest, pour travailler sur deux sites pilotes. Ce rassemblement de partenaires trouve en partie son originalité par la nature des acteurs qui le compose, provenant à la fois d'entreprises privées, d'organismes à but non lucratif et du milieu municipal.

L'objectif de l'Alliance est l'élimination des barrières à la réalisation d'infrastructures vertes en milieu urbain afin de permettre la multiplication de ces initiatives.

Qu'est-ce qu'une ruelle bleue-verte ?

Une ruelle bleue-verte propose de mettre en place des aménagements qui permettent de déconnecter des réseaux municipaux les drains de toits et de rediriger les eaux pluviales vers des infrastructures vertes situées dans les ruelles.

Le concept même d'une ruelle bleue-verte vient bousculer le mode de gouvernance habituel d'un projet d'infrastructures vertes. Plutôt que d'avoir un seul acteur qui implante une initiative sur son terrain, plusieurs acteurs s'unissent pour gérer de façon commune les eaux pluviales et les responsabilités sur différents terrains voisins. Il est alors possible de parler de gouvernance partagée ou de mutualisation. Dans le cas des ruelles bleues-vertes, la mutualisation permet de gérer les eaux pluviales à la fois sur le domaine privé et le domaine public. Des infrastructures sont partagées entre les propriétaires, tout comme les volumes d'eau et leur rétention. Cette particularité permet de retenir davantage d'eau de pluie et de délester le réseau municipal dans une optique de résilience face aux changements climatiques.

À Montréal, cette mutualisation est permise de façon réglementaire depuis 2020, à la suite d'un travail conjoint entre l'Alliance et le Service de l'eau de la Ville. Cette innovation a mené à l'adoption du règlement 20-030, le Règlement sur les branchements aux réseaux

d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales. La mutualisation va toutefois plus loin que le seul partage physique de l'espace. Elle vise aussi la mise en commun des forces des acteurs impliqués, une amélioration des pratiques et une prise de responsabilité collective. Celles-ci se font par la formation et le partage des responsabilités quant à l'entretien et des connaissances entre les différents collaborateurs.

Une gestion efficace et durable des eaux pluviales par la multiplication des infrastructures vertes

Une nécessité de standardiser les pratiques pour multiplier les infrastructures vertes

La multiplication rapide et ubiquitaire des infrastructures vertes est indispensable pour garantir un effet tangible sur la gestion qualitative et quantitative de l'eau pluviale à l'échelle du territoire. Leur émergence et leur mise à l'échelle restent cependant problématiques en raison de nombreux freins : densification urbaine et manque d'espace, entretien, pérennisation, maintien des actifs, visibilité des bénéfices écosystémiques, retour sur investissement multisectoriel, diffusion des connaissances, etc. La standardisation des ouvrages entreprise par la Ville de Montréal permet en partie de contrer ces freins, en proposant des aménagements de qualité répliquables partout à Montréal. Cependant, nous croyons qu'outre la standardisation des ouvrages, celle des processus régissant leur implantation devrait aussi devenir une priorité pour l'atteinte de ce but.

Nous craignons en effet que la standardisation des ouvrages seule conduise à l'altération des bénéfices de ces aménagements, en ne permettant pas leur adaptation au contexte environnemental et social propre à chaque site qui garantie justement leur réussite. Quant aux processus régissant tout projet d'infrastructures vertes, même si chaque projet est différent au niveau de ses parties prenantes et de son contexte, leur standardisation permettra non seulement un gain de temps, d'énergie et de moyens, mais aussi un gain en qualité, tout en restant plus facilement flexibles que des ouvrages standardisés. En particulier, les processus liés à la gouvernance partagée et mutualisée sont encore balbutiants.

Selon nous, l'une des clés pour favoriser le développement des infrastructures vertes à Montréal est de standardiser, de manière raisonnée et efficace, à la fois les processus et les ouvrages.

La mutualisation pour maximiser les bénéfices des infrastructures vertes

La mutualisation de la gestion de l'eau permet de partager les responsabilités entre plusieurs parties prenantes. Ce partage des responsabilités, même s'il force à revoir les pratiques conventionnelles de gouvernance, permet de gérer une plus grande quantité d'eau que les projets traditionnels. En effet, puisque l'eau peut être gérée sur plusieurs terrains en même temps, la quantité d'eaux pluviales pouvant être accueillies est augmentée drastiquement. Puisque les sites sont capables d'absorber plus d'eau de façon efficace, le reste de l'espace est libéré afin d'aménager des milieux de vie conviviaux et qui permettent à la population de bénéficier de nouveaux espaces de rencontres.

La mutualisation a fait ses preuves, notamment dans le cas réel de la ruelle bleue-verte du Sud-Ouest. L'Arrondissement du Sud-Ouest, en partenariat avec le 7 À NOUS et l'Alliance, a réalisé la première ruelle bleue-verte au Québec dont la gouvernance est régie par une entente entre l'Arrondissement et le 7 À NOUS.

La Ville dispose d'un nombre limité de terrains où installer des infrastructures vertes. En mutualisant ces espaces lorsque possible, la Ville pourrait augmenter la quantité d'eau gérée par ses propres projets, tout en établissant des liens avec la communauté pour l'entretien des infrastructures. Dans un contexte urbain montréalais où l'espace est précieux et où la densité doit être réfléchie, la mutualisation cumule bien des bénéfices.

De plus, dans le document de consultation rendu disponible pour la consultation, la Commission s'interroge sur les mesures possibles pour les propriétaires ainsi que les citoyennes et citoyens de participer à la réduction des inondations et à la protection des cours d'eau.

La mutualisation est une avenue intéressante parce qu'elle permet à la Ville de s'engager conjointement avec des propriétaires privés pour travailler de façon commune. La portée des actions de la Ville serait donc décuplée.

Une implantation généralisée pour éviter l'éco-embourgeoisement

L'éco-embourgeoisement est le phénomène d'aggravation des dynamiques d'embourgeoisement, aussi nommé gentrification, qui peut suivre la réalisation d'un projet à portée environnementale, comme un projet de verdissement. Dans un contexte de crise du logement et de financiarisation de l'habitation, tous les quartiers urbains sont vulnérables à l'embourgeoisement. Ce processus complexe est généralement caractérisé par l'arrivée d'une nouvelle population plus favorisée et l'accroissement de la pression foncière dans un

quartier en raison de son attractivité. Ceci entraîne généralement une augmentation du coût de la vie et le développement d'une nouvelle offre de commerces et de services ne répondant plus aux besoins de la population traditionnelle. Cette dernière subit ainsi une forme d'exclusion de la vie du quartier et de l'espace public, ce qui l'amène généralement à quitter pour d'autres secteurs moins bien desservis. Ainsi, tout projet pouvant augmenter l'attractivité d'un quartier, comme l'intégration d'infrastructures vertes, a le potentiel d'exacerber ces dynamiques d'embourgeoisement, surtout si l'implantation d'infrastructures vertes consiste en un avantage comparatif d'exception. Autrement dit, si un seul Arrondissement mise sur l'implantation d'infrastructures vertes, leur potentiel d'attraction et le risque d'entraîner de l'éco-embourgeoisement seront plus grands que si ces infrastructures vertes étaient monnaie courante à travers tout Montréal.

De plus, il est reconnu que les populations les plus vulnérables sont les plus affectées par les changements climatiques¹. Ainsi, si les quartiers accueillant des infrastructures vertes s'embourgeoisent, les personnes qui pourraient le plus en bénéficier n'en tireront pas réellement profit. Si nous ne prenons pas l'éco-embourgeoisement en compte dans le développement du réseau d'infrastructures vertes, cette inégalité environnementale risque de s'aggraver plutôt que de s'améliorer.

L'Alliance recommande donc que le développement des infrastructures vertes à Montréal soit planifié de manière intégrée sur tout le territoire de la ville. Une distribution équitable des fonds dédiés à l'implantation d'infrastructures vertes ainsi qu'un développement concerté à travers les différents arrondissements permettraient de développer un accès équitable aux infrastructures vertes et d'en faire bénéficier l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais. D'autres mesures peuvent être intégrées aux projets d'infrastructures vertes pour réduire les risques d'éco-embourgeoisement, comme l'intégration de pratiques participatives dans la conception et la gestion de ces infrastructures, la mutualisation en étant un exemple.

Zéro artificialisation nette — un objectif simple pour prévenir au lieu de guérir

Le meilleur moyen de faire face à un problème est de le prévenir. Il est inutile de déminéraliser les sols et d'aménager des infrastructures vertes si le territoire continue à se minéraliser.

¹ Gouvernement du Canada. 2022. Personnes les plus affectées par les changements climatiques.
<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/changements-climatiques-sante/population-risque.html>

En 2018, la France a introduit un objectif de zéro artificialisation nette dans son Plan biodiversité². Cet objectif vise à freiner le remplacement des surfaces naturelles et agricoles par le béton et les surfaces minéralisées. **Nous invitons la Ville de Montréal à réfléchir à un tel objectif pour voir comment il pourrait être mis en place à l'échelle du territoire montréalais.**

Des partenaires actifs et expérimentés

La Ville de Montréal a la chance d'avoir plusieurs acteurs expérimentés sur son territoire. Des entrepreneurs de plus en plus expérimentés en passant par plusieurs chercheuses et chercheurs travaillant pour améliorer les pratiques, l'expertise continue de se construire. L'Alliance est fière de faire partie de ce réseau et de s'être unie avec l'Arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation de la première ruelle bleue-verte au Québec. Nous espérons que les apprentissages de ce projet-pilote serviront à paver la voie à une multiplication des infrastructures vertes partout sur le territoire montréalais³.

Les citoyennes et citoyens sont les spécialistes de leur milieu de vie et des besoins locaux. **L'Alliance souhaite que la Ville continue de soutenir et collaborer aux initiatives des organisations œuvrant dans le domaine et tirant profit des expertises citoyennes.**

² Ministère de la Transition écologique et solidaire. 4 juillet 2018. Plan biodiversité. https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/18xxx_Plan-biodiversite-04072018_28pages_FromPdf_date_web_PaP.pdf

³ Une synthèse des apprentissages de ce premier projet-pilote se retrouve sur le site de l'Alliance: <https://www.ruellesbleuesvertes.com/la-documentation/>